

## SUCRERIE DE PORTO-FELIZ, État de São (Brésil) (1899-1907)

Constitution  
Sucrierie de Porto-Feliz  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 mars 1901)

Aux termes d'un acte sous signature privée, fait à Paris, le 15 janvier 1901, déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Gaston Bazin, notaire à Paris, suivant acte dressé par lui le 9 février 1901. M. le comte Léon de Bertier de Sauvigny<sup>1</sup>, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 102, a établi les statuts d'une Société anonyme, régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1er août 1893.

Cette société prend la dénomination de Sucrierie de Porto-Feliz.

Elle a pour objet : L'achat de la fabrique de sucre de Porto-Feliz, état de Saint-Paul (Brésil), des propriétés et plantations en dépendant ; L'exploitation de la culture de la canne et celle de l'industrie sucrière et de toutes autres industries ou affaires s'y rattachant ; l'achat, la construction, la revente des terrains, immeubles, matériel et machines utiles à ladite exploitation ; toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement au but social. Elle pourra, sous quelque forme que ce soit, acheter, prendre toutes participations dans toutes sociétés similaires existantes ou à créer.

Le siège social est à Paris, boulevard Poissonnière, 25.

La durée de la société est fixée à trente années, à compter du jour de sa constitution définitive.

Le capital social est fixé à 1.000.000 de francs et divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 6 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties. Le solde est réparti successivement comme suit: 10 % au conseil d'administration ; 2 1/2 % pour la direction du Brésil ; la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de deuxième dividende, 6 % des sommes dont leurs actions sont libérées, mais non amorties ; 10 % du reste pour un fonds d'amortissement ; 20 % du nouveau reste pour un fonds de prévoyance, qui sera facultatif et dont le conseil d'administration fixera la dotation annuelle dans ces limites. Le surplus aux actionnaires.

---

<sup>1</sup> Léon de Bertier de Sauvigny : vieille connaissance de Maurice Allain avec lequel il avait créé en 1893 la Société civile des placers des Trois-Rivières, au Venezuela. Administrateur ou fondateur des cinq sociétés fondées en 1907 dans les Sucrieries brésiliennes. On le retrouve dans diverses autres affaires, notamment coloniales : Haute-Sangha (1899) et Compagnie d'exploration de la Côte-d'Ivoire (1901). Administrateur des Poudres de sûreté à la suite de son beau-père, Jules Bacot de Bonand. Représentant de cette société au Comptoir des mines et des grands travaux du Maroc. Voir encadré :

Ont été nommés administrateurs : MM. Maurice Allain<sup>2</sup>, négociant, demeurant à Paris, boulevard Poissonnière, 25 ; Edmond Avisse<sup>3</sup>, ingénieur de la Compagnie de Fives-Lille, demeurant à Paris, rue Caumartin, 64 ; le comte Léon de Bertier de Sauvigny, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 102 ; Fernand Doré<sup>4</sup>, industriel, demeurant à Troyes (Aube), rue Charles-Delaunay, 48 ; et Edmond Steinheil<sup>5</sup> ingénieur des arts et manufactures, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 50. — *Affiches Parisiennes*, 3/3/1901.

---

Dissolution  
Société dite Sucrierie de Porto-Félicé  
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 juillet 1907)

Aux termes d'une délibération prise le 28 mai 1907 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société, au capital de 1.000.000 du francs, il appert que ladite assemblée a prononcé conditionnellement la dissolution anticipée de la société, en vue de sa fusion avec d'autres sociétés et a nommé comme liquidateur de ladite société, M. Edmond Steinheil ; elle a désigné, en outre, M. A. Tessier, comme liquidateur suppléant. — *Affiches parisiennes*, 27 juin 1907.

---

1907 : absorption par les Sucrieries brésiliennes :  
[www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Sucrieries\\_bresiliennes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Sucrieries_bresiliennes.pdf)

---

<sup>2</sup> Maurice Allain : administrateur délégué, puis président des Sucrieries brésiliennes (cf.)

<sup>3</sup> Edmond Avisse (Paris, 1848-Marseille, 1920) : ingénieur ECP, ingénieur (1869), ingénieur en chef (1878), directeur général (1903-1919), administrateur (1909) de Fives-Lille, constructeur de matériel de chemins de fer et de sucrieries ; administrateur de la Cie sucrière des Antilles (1889), de la Société sucrière de l'usine Pointe-Simon (Martinique)(1890), des Sucrieries de Cupim (1900) et Lorena (1901), des Sucrieries du Brésil (1907), de la Compagnie sucrière de Bulgarie (1912), du Crédit national (1919). Officier de la Légion d'honneur (1911).

<sup>4</sup> Fernand Doré (Fontaine-les-Grès, 1860-Troyes, 1922) : industriel en bonneterie, il participe à la création des cinq sociétés fondées en 1907 dans les Sucrieries brésiliennes (cf.), ainsi que de la Société d'exploitation agricole d'Itapeva.

<sup>5</sup> Edmond Steinheil : ingénieur ECP, également administrateur de Sucrierie de Piracicaba (1899-1907), puis administrateur des Sucrieries brésiliennes.